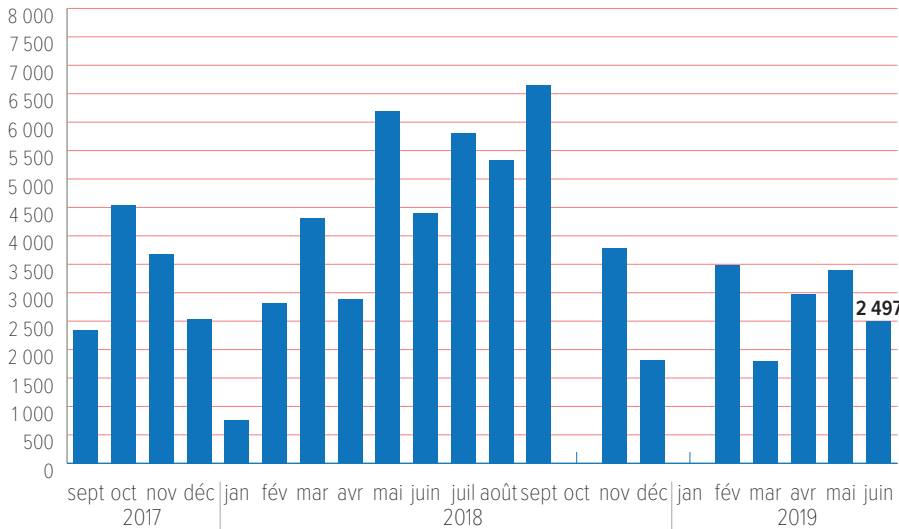


Le HCR et ses partenaires ont commencé à assister le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais au mois d'août 2017, à la suite des résolutions de la Commission tripartite entre le Burundi, la Tanzanie et le HCR et ceci dans le cadre de solutions durables du mandat HCR pour les réfugiés ayant manifesté la volonté de rentrer chez eux. La majorité des rapatriements proviennent de la Tanzanie, mais aussi en petit nombre du Kenya et de la République démocratique du Congo (RDC). Presque tous les retours du Rwanda et de l'Ouganda ont été jusqu'ici des retours spontanés.

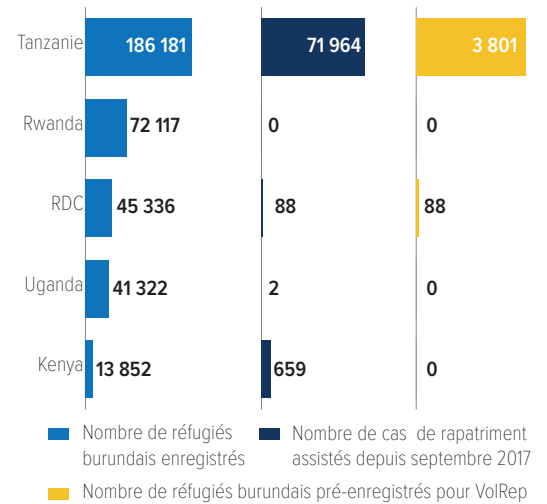
CHIFFRES CLÉS—DU RAPATRIEMENT ASSISTÉ



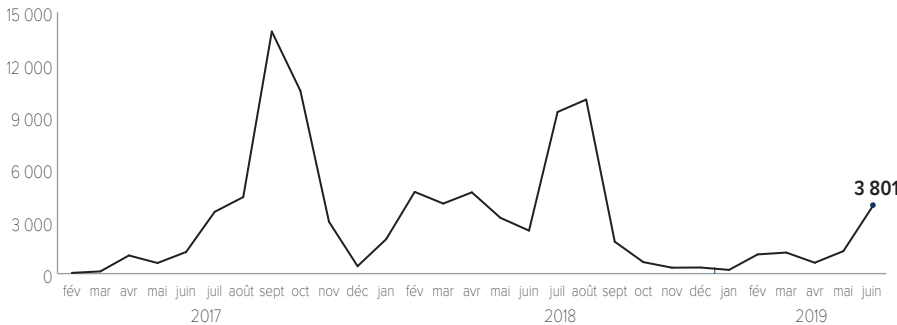
TENDANCES DU RAPATRIEMENT PAR MOIS DEPUIS SEPTEMBRE 2017



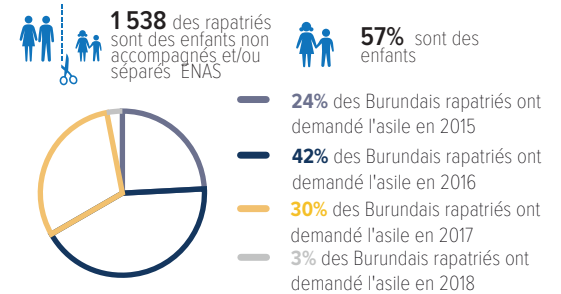
RAPATRIEMENT PAR PAYS D'ASILE



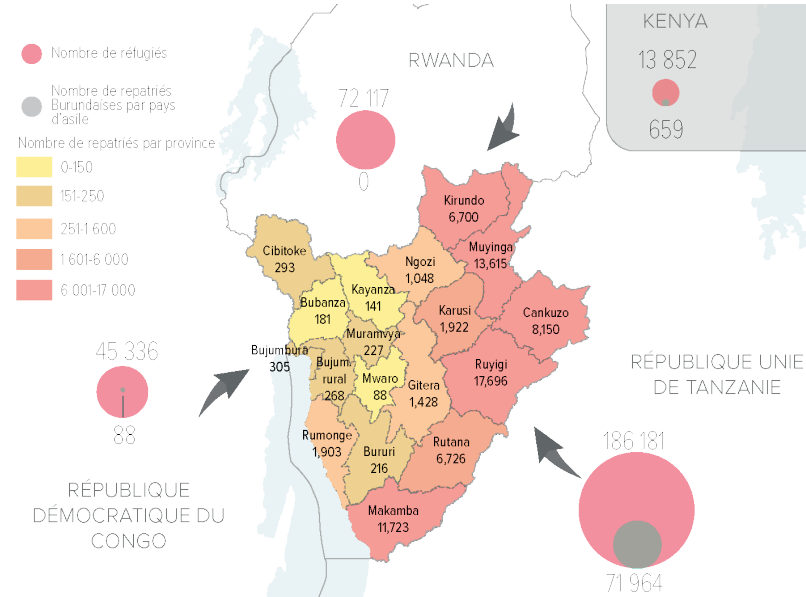
ENREGISTREMENT POUR LE VOLREP IN TANZANIA 2017-2019



PROFIL GENERAL DE LA POPULATION



ZONES DE RETOUR**



VUE D'ENSEMBLE

- Le HCR et ses partenaires fournissent une assistance aux réfugiés qui ont décidé de se rapatrier au Burundi, afin que le processus soit fait en toute dignité et sécurité, mais aussi pour soutenir la cohésion sociale au niveau communautaire et promouvoir le rapatriement comme une solution durable aux problématiques liées aux réfugiés.
- Un financement supplémentaire est nécessaire pour garantir la durabilité du rapatriement, en renforcer le suivi et soutenir une réintégration durable.
- L'opération de retour volontaire de la Tanzanie au Burundi, se déroule dans le cadre d'un accord tripartite entre les deux gouvernements et le HCR. Cet Accord tripartite incorpore les obligations de toutes les parties et les garanties du caractère volontaire du retour. Il vise aussi à assurer que l'espace d'asile et la protection internationale resteront garantis à ceux des Burundais qui ont des raisons fondées pour rester en asile.
- La gestion du rapatriement volontaire des réfugiés burundais ne prend pas en compte pour le moment la promotion des retours au Burundi. Tous les acteurs ont reconnu l'importance de laisser aux réfugiés l'opportunité d'opter librement pour le rapatriement ou pas.
- Alors que le gouvernement burundais et les communautés d'origine accueillent les rapatriés sans problèmes, le suivi de protection montre qu'un nombre considérable de rapatriés font face à maintes difficultés pour rétablir leur vie et avoir accès aux moyens de subsistances au Burundi.

* Inclut les retours assistés de Tanzanie (0), du Kenya (659), de RDC (88), de Zambie (4), d'Ouganda (2), du Gabon (1), du Cameroun (1) et du Burkina Faso (1).

** Ne comprend pas le nombre de réfugiés de RDC, du Cameroun et du Burkina Faso.

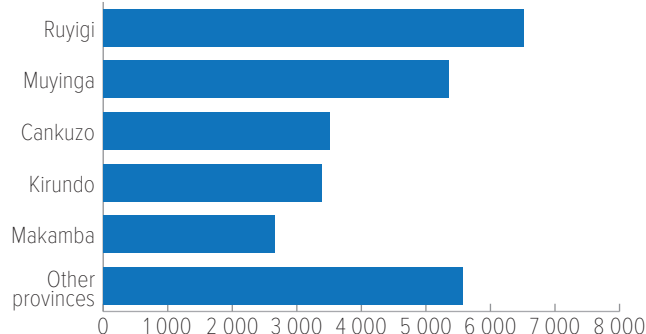
MONITORING DE PROTECTION DU RETOUR AU BURUNDI

MÉTHODOLOGIE

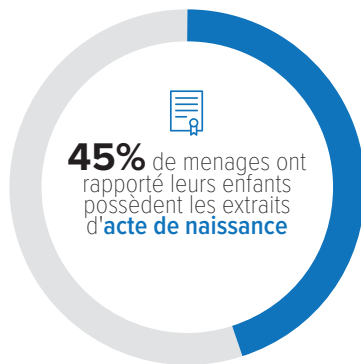
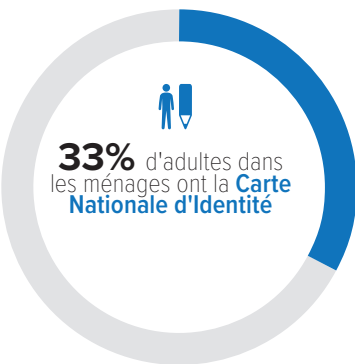
Le Monitoring de protection dans le cadre du retour des réfugiés au Burundi est une activité de protection essentielle et une obligation du HCR, qui découle de l'Accord Tripartite et vise à : collecter, traiter, analyser et disséminer de manière systématique et régulière, les données et les informations des rapatriés sur : 1) les conditions de retour des rapatriés assistés et 2) le niveau de réintégration dans les zones de retour, afin d'informer une réponse de protection efficace par secteur d'intervention et de faire un plaidoyer (auprès des secteurs d'intervention et des acteurs de développement, des bailleurs et des autorités gouvernementales). Il a été initialement mis en place en septembre 2017 après le début du rapatriement de Tanzanie et a été révisé au début de 2019 pour mieux répondre aux besoins opérationnels. La nouvelle stratégie du monitoring de protection a d'abord été déployée dans une zone de couverture (province de Makamba) comme une phase pilote.

PROGRESS DU MONITORING

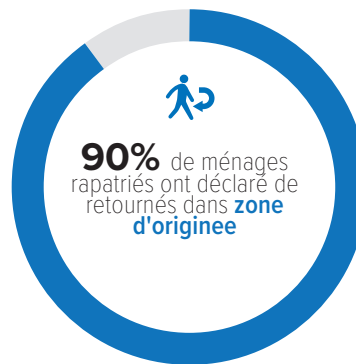
26 992 entretiens avec des familles de rapatriés ont été menés au 30 juin 2019, (voir ci-dessous le tirage par province).



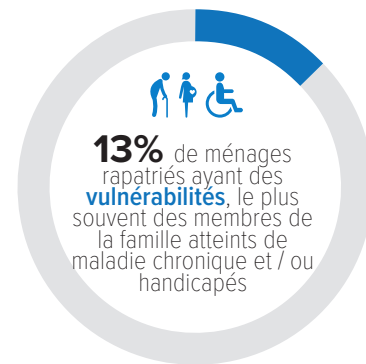
DOCUMENT D'ÉTAT CIVIL



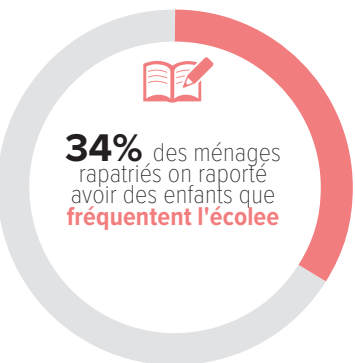
DÉPLACEMENT



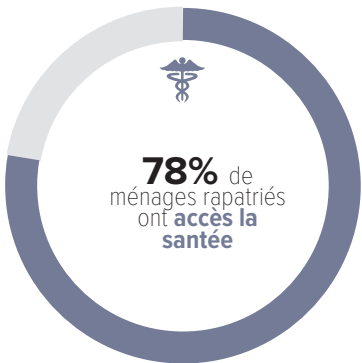
VULNÉRABILITÉ



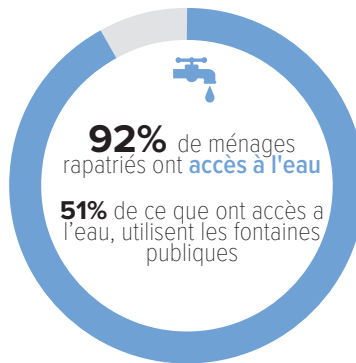
EDUCATION



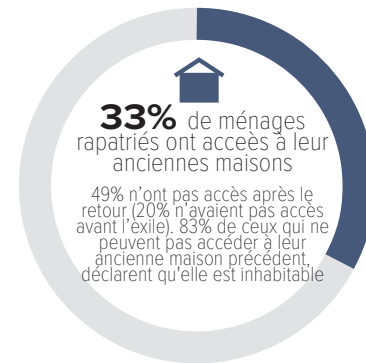
SANTÉ



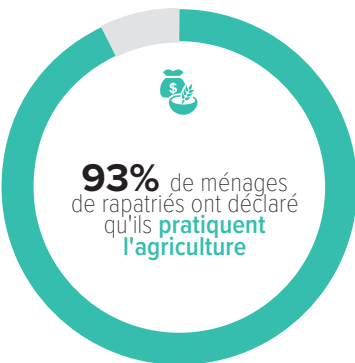
EAU



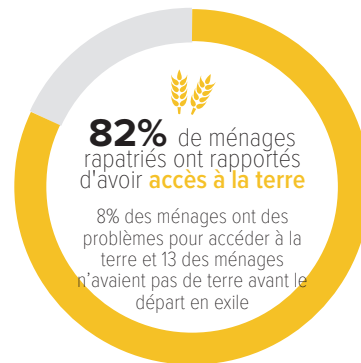
ACCÈS À L'ABRI



MOYENS DE SUBSISTANCE



ACCÈS À LA TERRE



3 PRINCIPALES PRIORITÉS DANS L'UTILISATION DE L'ASSISTANCE EN CASH

Tous les réfugiés qui sont rentrés avec l'assistance du HCR reçoivent au Burundi un paquet de retour initial consistant en une subvention, des fournitures de base et de la nourriture pour chaque ménage. Les rapatriés indiquent que la subvention en espèces a été utilisée pour les dépenses prioritaires suivantes:

- 1. Achat biens domestiques** (39%)
- 2. Location de terrain** (18%)
- 3. Abri** (17%)

Pour plus d'information veuillez contacter:

UNHCR Regional Refugee Coordination Office: Catherine Wiesner, RRC/CRRF Champion for the Burundi Situation, wiesner@unhcr.org;

Anna Minuto, Snr. IMO, minuto@unhcr.org;

UNHCR Tanzania: Chansa Kapaya, Representative, kapaya@unhcr.org; Joan Allison, Deputy Representative, allison@unhcr.org;

UNHCR Burundi: Brigitte Mukanga Eno, Deputy Representative, eno@unhcr.org; Innocent Chubaka Sangara, Snr. Prot. Officer, sangara@unhcr.org;

Ana Maria Rivas, Prot. Officer (Monitoring analyst), rivas@unhcr.org; Felix Ndama Wa Ndama, Prot.IM Officer, ndamawan@unhcr.org